

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
6 heures 29 minut. soir, Omnibus.  
3 — 45 — — Express.  
3 — 20 — — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.  
2 heures 12 minut. soir, Express.  
11 — 51 — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Direct-Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Dans la circulaire qu'il vient d'envoyer, selon l'usage, lord Palmerston prie tous les membres ministériels d'être exactement à leur poste, au jour de l'ouverture du Parlement, parce que des affaires de la plus haute importance seront alors soumises à la législature. Au moment actuel, cette invitation a un caractère plus grave que la formalité ordinaire. De nombreuses questions, excessivement importantes pour l'Angleterre, et qui préoccupent à un haut degré les ministres, seront présentées immédiatement après l'ouverture, si ce n'est même sur-le-champ.

La conduite tenue par le gouvernement pendant les vacances du Parlement lui garantit le même appui qu'il a précédemment reçu. Les efforts du gouvernement, dans le cours de l'année qui vient de finir, ont principalement porté sur les questions de politique étrangère, en sorte qu'on peut s'attendre à ce que, dans la session prochaine, on s'occupera surtout de questions intéressant l'administration intérieure et les colonies. L'activité principale du gouvernement, pendant sa première année d'existence, s'est portée sur l'administration de l'armée; la seconde année a été occupée par des négociations diplomatiques; pendant la troisième, qui est celle où nous entrons, on devra naturellement s'occuper de législation. Un grand nombre de questions, d'une haute importance, restent en effet à résoudre. Des intérêts qu'on avait mis de côté, forcé qu'on y était par les exigences de la guerre, doivent être examinés avec soin.

La prochaine campagne législative promet donc d'être laborieuse, et il y a toute apparence qu'il s'y pourra faire beaucoup de choses; aussi les hommes appartenant aux partis sont-ils sur le qui-vive. « OEuvre bien commencée, dit le *Morning-Post*, est à moitié finie, selon le proverbe, et le premier ministre a prouvé qu'il connaît parfaitement le précepte. C'est aussi ce que doit savoir la Chambre et le pays, et peut-être l'appliqueront-ils dans un sens plus large et à des questions plus graves qu'aucune de celles qui ont probablement appelé l'attention

des ministres. »

Quant à la motion de l'Adresse à faire et à appuyer, on dit que sir John Ramsden, membre représentant de Taunton, fera la motion dans la Chambre des communes. Le membre qui devra l'appuyer n'est pas encore désigné, mais, selon toutes les probabilités, ce sera sir Andrew Agnew, membre représentant le Wigtonshire ou M. Alexandre Dulong, représentant de Greenock. C'est une circonstance curieuse que, non-seulement ces deux derniers sont Écossais, mais qu'ils sont aussi membres de l'Eglise libre d'Écosse. Dans la Chambre des lords, le marquis de Townshend fera la motion, mais le nom de celui qui l'appuie n'a pas encore transpiré, pas même dans les cercles officiels. — Havas.

Une lettre de Liverpool apporte ce nouveau fait qui montre les abus de l'esclavage : le navire *James Bogart* devait partir lundi matin, mais à 10 heures a été arboré à son bord un pavillon de détresse. La police de Liverpool s'est rendue à bord du navire; elle a trouvé l'équipage mutiné et une mêlée terrible était engagée. Les hommes d'équipage, presque tous noirs, étaient, dit-on, engagés pour New-York, et ils venaient d'apprendre, au moment de partir, que le navire se rendait à Mobile où l'on pourrait les prendre comme esclaves. Le maître d'équipage a tué, d'un coup de feu, un homme de l'équipage; tous les hommes se sont aussitôt rués sur lui; on l'a transporté à l'hôpital grièvement blessé. Plusieurs hommes de l'équipage sont blessés.

Les journaux de Liverpool fournissent de nouveaux détails sur la lutte sanglante, dont nous parlons plus haut, et qui a eu lieu à bord du navire américain le *Bogart*:

« Les agents de police Scott et Eaton, avec deux autres employés du département, après avoir pris avec eux dix autres fonctionnaires, se rendirent à bord du navire. En approchant, ils s'aperçurent qu'une lutte avait été engagée sur le pont, et que les bastings portaient les traces du combat. Quand ils furent montés sur le pont, le gaillard d'avant offrait le plus horrible spectacle; il était

couvert de mares de sang; les hommes offraient les preuves repoussantes des actes de férocité sauvage auxquels ils s'étaient abandonnés. Le maître d'équipage était étendu sur le pont, la tête presque entièrement fendue.

« Un des hommes de l'équipage était devant lui également étendu sur le pont, blessé à la cuisse d'un coup de pistolet dirigé contre lui par le contre-maître. Les employés de la police mirent aussitôt fin à ce tumulte et firent des arrestations. Le capitaine et les officiers accusaient l'équipage de s'être révolté, et les hommes de l'équipage se plaignaient des mauvais traitements et des actes de brutalité des officiers. Seize hommes de l'équipage ont été mis en état d'arrestation, sous la prévention de révolte et d'attaque contre les officiers; le contre-maître a été arrêté pour avoir fait feu sur James Christie, excellent matelot du bord, et pour l'avoir blessé. — Le motif de la révolte indiqué par les hommes de l'équipage, est celui-ci : Ils s'étaient embarqués pour la destination de New-York, et comme ils étaient noirs ou hommes de couleur, en apprenant que Mobile était la destination du navire, ils s'étaient refusés à partir, parce que ce port faisant partie d'un Etat à esclaves, à leur arrivée ils auraient été réduits à l'esclavage. Les hommes arrêtés sont tous noirs et le navire est certainement destiné pour Mobile. — Havas.

## FAITS DIVERS.

## L'ABBÉ VERGER.

Hier, nous avons parlé de l'entrevue de Verger avec son père et de la translation du condamné à la Roquette. La *Gazette des Tribunaux* donne de nouveaux détails :

« Verger a représenté à son père qu'il ne devait pas s'émouvoir plus qu'il ne le faisait lui-même : « L'échafaud, lui a-t-il dit, n'est pas encore dressé; ma tête n'est pas encore tombée. J'ai écrit à l'Empereur; j'ai la plus grande confiance dans sa miséricorde. » Au moment où son père se retirait, Verger le chargea de diverses commissions, entre autres, d'aller à Neuilly cher-

## FEUILLETON

## LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

Le châtelain devint blême de colère; mais avant qu'il eût pu imposer silence à ses gens, Duguesclin reprit avec enthousiasme :

— Ce n'est pas ce cri, bonnes gens, que vous devez pousser ! Saint-Yves et Notre-Dame ! je vous en apprendrai un autre plus sonore, plus retentissant ; c'est celui de Montjoie Saint-Denis et vive le roi Charles !... Oyez tous, hommes d'armes, écuyers et vassaux ; ce que j'ai dit à votre camarade Barbe-Noire, je vous le dis aussi : il viendra un moment où il y aura lâcheté à se cacher comme des corbeaux dans les trous d'un vieux manoir. L'Anglais va, dit-on, encore une fois débarquer à Calais, et moi je me rends à Paris pour recevoir l'épée de connétable des mains du roi notre sire... Venez me trouver à l'armée du roi Charles quand je vous appellerai ; je vous mènerai dans un lieu où vous aurez force pillage et force prisonniers. L'Anglais est riche ; nous ferons de belles chevauchées sur ses domaines ; pas un de vous n'aura à regretter d'avoir quitté le service de Montbrun. Ici l'on n'a pour aubaine que les dépouilles de quelques misérables voyageurs arrêtés sur les grands chemins... Faites-vous Français, par la croix du Christ ! et laissez là ce vilain métier, bon pour des Brabançons ou des

routiers. Le roi Charles vous recevra à merci pour vos fautes passées, et...

Le baron de Montbrun comprit, à certains signes, que s'il ne se hâtait d'intervenir, il était perdu.

— Duguesclin, homme ou diable, tais-toi ! s'écria-t-il d'une voix tonnante ; tu as agi et parlé comme un chevalier sans foi, sans religion, en cherchant à soustraire les vassaux de Montbrun à l'obéissance qu'ils doivent à leur seigneur lige ; tu as méchamment abusé de mon hospitalité...

Le seigneur français parut interdit.

— Sire baron, répliqua-t-il, mon amour pour le roi et pour le beau royaume de France m'a peut-être emporté trop loin. Mais... — Tais-toi, te dis-je, reprit le châtelain avec furie ; ne m'irrite pas davantage, car, par le ciel ! tout grand capitaine que tu sois, je te ferais pendre comme un vilain !... Et vous, continua-t-il en se tournant vers ses vassaux, voyons si vous serez assez hardis pour m'outrager en face ?... Par saint Martial ! je tuerai de ma main celui qui aura seulement la pensée de résister à mes volontés !...

— Il promena son regard sur la foule immobile et muette ; personne ne bougeait. Duguesclin s'était retiré vers le fond de la salle, haussant les épaules dédaigneusement. Le baron parut satisfait du calme qui s'était rétabli autour de lui.

— Eustache le Blond, Rigaud le Balafre, Pierre le

Chantre, reprit-il en s'adressant à trois de ses hommes d'armes qui semblaient être ses affidés, restez près de moi... les autres vont se retirer sur-le-champ. Trompettes, ménétriers, sonnez la retraite... S'il se trouve dans cette galerie un seul vassal de la baronnie après le temps qu'il faut pour compter jusqu'à cent, il sera précipité du haut du donjon sur un lit de piques et de fauchards...

Les trompettes et les ménétriers se hâtèrent d'obéir ; bientôt on entendit dans la cour d'honneur les instruments qui sonnaient la retraite. A ce signal, les convives s'élançèrent vers la porte affectée à leur usage ; la plupart n'osaient lever la tête, tant ils redoutaient la colère de leur seigneur. Barbe-Noire seul se retira lentement, et le dernier ; il marchait à reculons, les yeux fixés sur Duguesclin ; à un signe du seigneur français, il se fût élancé à la gorge du baron de Montbrun, mais Duguesclin resta immobile, et Barbe-Noire sortit enfin d'un air de regret. Bientôt il n'y eut plus dans la partie basse de la galerie que les trois hommes désignés par le châtelain.

Alors seulement Montbrun respira ; essayant son front couvert de sueur, il reporta son attention sur ceux qui l'environnaient. Duguesclin causait à voix basse avec Valérie de Lastours ; le chapelain, qui, pendant cette scène, avait jugé prudent de ne pas intervenir, semblait fort empressé à faire comprendre à dona Marguerite une

cher un certificat pour joindre aux pièces, et de lui acheter des vêtements plus chauds que ceux qu'il portait, pour lui permettre, lui dit-il, de passer le reste de l'hiver sans avoir à redouter les rigueurs du froid. Après avoir fait ces commissions, le père revint à la Conciergerie, et dit adieu à son fils. Quelques instants plus tard, on prévint celui-ci qu'il allait être conduit à la Roquette.

» Au moment où le chef du service de sûreté venait pour opérer son transfèrement, Verger prit, en pleurant, congé de tous les employés de la maison. Il aurait voulu, disait-il, les embrasser tous, tant il était reconnaissant des égards qu'on avait eus pour lui. Il avait fait quelques pas vers la porte, lorsqu'il se retourna du côté de la table, et se fit mettre, entre ses bras attachés, les quatre mains de papier qu'il a couvertes d'écriture pendant sa détention.

« C'est à moi, s'écria-t-il; c'est ma propriété, je suis libre de léguer à qui je veux : je léguerai cela à mon frère Frédéric. Un jour ou un autre, cela vaudra plus d'un million. » Un des employés du greffe, celui-là même qui a écrit sous sa dictée depuis sa condamnation, lui avait rendu quelques légers services; Verger ne cessait de l'en remercier, regrettant de n'avoir à lui laisser aucun gage de sa reconnaissance. Cet employé lui témoigna le désir d'avoir un autographe de lui. Verger profita d'un moment où on lui donnait une pièce à signer et où ses mains étaient libres, pour lui écrire, sur un morceau de papier, la lettre suivante :

« J'ai vu plusieurs fois M. R..., qui a eu la touchante attention de me visiter dans ma prison.

» Je l'en remercie, ainsi que des paroles aimables et consolantes qu'il m'a adressées.

» Dieu n'oublie jamais une bonne action, si minime qu'elle soit, et il la regarde comme fait à lui-même, ce que l'on fait au dernier des siens.

» Conciergerie, le 18 janvier 1857.

« L. VERGER.

» Vincius pro Xto (pro Christo). »

» Après avoir fait ses adieux aux employés de la Conciergerie, Verger se disposa à partir. Mais, à ce moment, il manifesta une vive anxiété. Il pensa qu'on lui cachait la vérité, et il demanda à plusieurs reprises s'il était bien vrai que son départ de la Conciergerie n'eût d'autre motif qu'un changement de prison. Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il reprit courage; mais, au moment de monter en voiture, apercevant dans la cour un grand nombre de curieux massés de chaque côté, il s'écria : « On me trompe; c'est bien certainement pour me faire subir l'exécution qu'on me fait sortir d'ici! Oh! oui! je n'en saurais douter maintenant, on me conduit à l'exécution! — Non! lui répondit-on, on vous conduit, comme on vous l'a dit, à la prison de la Roquette. » Cette réponse ne parut pas le rassurer; il était d'une pâleur extrême, et ce fut avec quelque peine qu'il put monter dans la voiture, où il fut placé avec un agent dans le compartiment de l'avant; les autres cellules étaient occupées par d'autres condamnés destinés pour la même prison. Aussitôt que Verger fut placé, la voiture s'éloigna, et le postillon la dirigea vers la Roquette. Pendant tout le trajet, Verger, dominé par la pensée qu'on le conduisait, comme il le disait, à l'exécution, ne

cessait de demander qu'on lui affirmât solennellement qu'il n'en était pas ainsi. « Jurez-moi, devant Dieu, disait-il, que vous ne me conduisez pas à la guillotine, que je ne vais pas être exécuté! » On ne pouvait lui répondre que par les mêmes affirmations. Mais il les croyait dictées par l'humanité, et il ajoutait : « Ne craignez pas de m'affliger, la certitude de ma fin me causerait moins de peine que le doute. »

» C'est dans cette situation d'esprit qu'il se trouvait lorsqu'à cinq heures moins un quart la voiture arriva dans la cour de la prison de la Roquette. En descendant Verger jeta un coup-d'œil rapide autour lui, et, après avoir reconnu qu'on lui avait dit la vérité, il s'excusa de sa crédulité et reprit un peu de courage. On le fit écrouer au greffe et on le conduisit ensuite dans la chambre qui lui était destinée.

» Il a été renfermé dans l'une des trois chambres des condamnés à mort, dans celle qui a été occupée précédemment par l'assassin Dombey, et dans laquelle, il y a environ un an, un autre condamné à mort a été saisi, en apprenant la commutation de sa peine, d'une congestion cérébrale à laquelle il a succombé quelques jours plus tard. En entrant dans cette chambre, Verger en a examiné attentivement les dispositions intérieures et il a paru se remettre un peu et oublier l'émotion qu'il avait montrée pendant la durée du trajet. Avant de quitter le greffe, il avait demandé avec quelque empressement s'il pourrait obtenir à la Roquette le même régime de vie, c'est-à-dire la même nourriture qu'on lui accordait à la Conciergerie, et il avait de nouveau sollicité la faveur, qui n'avait pu lui être accordée, d'être délivré de la camisole de force : « Veuillez prier M. le préfet de police de m'accorder cette faveur, a-t-il ajouté, soyez persuadé que je n'ai l'intention ni de m'évader ni de me détruire; d'ailleurs ne suis-je pas assez bien gardé pour que toute tentative de ce genre soit impossible? Si l'on savait quelle torture c'est pour un homme comme moi, qui éprouve un besoin continuel de travail, d'être soumis à cette rigueur, je suis certain qu'on m'en dispenserait. Voyez ma position : je suis condamné à mort; sous peu de jours, peut-être, l'arrêt pourra recevoir son exécution; mais avant, j'aurais des dispositions à prendre : j'ai à faire mon testament, à régler les intérêts de mes héritiers, etc., et je ne puis le faire, parce qu'on me met dans l'impossibilité d'écrire. »

» On lui fit comprendre que les règlements étaient formels à cet égard; qu'au surplus, sa réclamation serait transmise à qui de droit, et cette promesse parut le satisfaire. Quoi qu'il en soit, l'espèce d'abattement dans lequel il avait passé les journées d'hier et d'avant-hier, et qui avait été singulièrement augmenté au moment de son transfèrement, est loin d'être dissipé; néanmoins son sommeil a été peu agité pendant la nuit dernière; mais, dans la journée, il s'est trouvé de nouveau en proie à des préoccupations diverses, parmi lesquelles celle de la conservation de sa vie tient visiblement la première place. »

Le Droit dit, de son côté :

« La demande en grâce que Verger a cru devoir adresser à l'Empereur, rédigée avec soin, et dont le ton général est humble et suppliant, révèle cependant l'homme qui s'est donné une place à part

dans l'humanité et qui croit à son infailibilité. Il déclare, dans cette demande, que le christianisme a besoin d'être régénéré; que le bas-clergé doit être affranchi du joug de ses supérieurs. Verger s'est constitué le Pierre-l'Ermite de cette nouvelle croisade; il a voulu annoncer sa mission par un coup d'Etat; il a dû frapper haut et choisir pour victime le plus grand dignitaire de l'Eglise.

» Verger déclare que sa condamnation à la peine de mort ne l'a pas étonné; il fallait à une illustre victime une grande manifestation judiciaire; cette satisfaction donnée à l'ordre social suffit; aller au-delà serait injuste et impolitique. Verger termine en déclarant que la solution à sa demande doit être un noble exil.

» Les pièces du procès Verger sont arrivées aujourd'hui à la cour de cassation; M. le conseiller Legagneur a été nommé rapporteur; M<sup>rs</sup> Tiercelin et Reverchon, qui étaient de service cette semaine pour la défense d'office devant la cour de cassation, ont pris connaissance du dossier.

» Le jour de l'audience devant la cour de cassation n'a pas encore été fixé; ce jour ne doit être fixé qu'autant que Verger aura produit la requête qu'il doit présenter dans un délai de dix jours à compter de sa déclaration de pourvoi. »

— Tout ce qu'on apprend de Verger tend à montrer que sa grande préoccupation est de prolonger son existence. Ainsi, Verger, n'ayant pas accepté les services des deux avocats à la cour de cassation qui lui avaient été désignés d'office, a écrit à M<sup>r</sup> Morin pour le prier de se charger de sa défense; celui-ci, s'étant rendu hier à la prison de la Roquette, a expliqué à Verger que l'article 422 du Code d'instruction criminelle lui donnait un délai de dix jours à compter de sa déclaration de pourvoi pour présenter la requête contenant les moyens de cassation. Il a ajouté que, quant à lui, il serait prêt à plaider samedi prochain; mais que Verger avait à résoudre la question de savoir s'il voulait ou non profiter du délai de dix jours que la loi lui accorde. « Je veux, a dit Verger avec empressement, profiter de tous les délais. — Vous ne croyez pas devoir... — Non! je veux tous les délais, je les veux! — Soit, a dit M<sup>r</sup> Morin; alors l'affaire ne pourra venir à la cour de cassation que la semaine prochaine. »

Par suite de la détermination prise par Verger, l'affaire viendra probablement à l'audience jeudi, 29 janvier.

« Dans la lettre qu'il avait fait écrire à M<sup>r</sup> Morin, Verger signalait, dit le Droit, comme devant être le moyen essentiel devant la cour de cassation la protestation par lui faite à la cour d'assises contre les entraves apportées à sa défense. « Ma défense n'a pas été libre! dit-il; il vous sera facile d'obtenir satisfaction devant une cour qui rend des arrêts, et non des services. » Verger déclare que si l'arrêt de la cour d'assises n'est pas cassé, la justice est bannie de la terre, et la parole de l'apôtre : « Mourir est un gain, » se réalisera au profit de ses ennemis. »

— Nous lisons, en outre, dans la Gazette des Tribunaux :

« Dans une seconde requête à l'Empereur, il supplie Sa Majesté de convoquer la Cour de cassation,

thèse difficile. Quant au troubadour, il regardait Valérie, et, dans cette contemplation, il oubliait ses propres dangers.

— Je suis donc encore maître ici! murmura le baron dans l'ivresse du succès.

Il reprit avec un calme affecté, après un moment de silence :

— Messire Bertrand (puisque vous soutenez que tel est votre nom), à la male heure vous vous êtes avisé de chercher à corrompre mes vassaux et soudoyers; vous m'avez ainsi mis dans l'obligation de vous faire surveiller étroitement, sans qu'on puisse m'accuser d'avoir méconnu votre qualité d'hôte.... D'ailleurs vous avez refusé de partager avec moi le pain et le sel... retirez-vous donc dans le logis préparé pour vous, et prenez garde d'attenter encore une fois à mon autorité... ne soyez pas assez imprudent pour me décider à vous retenir prisonnier dans ce manoir! — Prisonnier! répéta le chevalier breton avec un sourire de mépris. Écoute, baron de Montbrun; j'ai ici seulement une poignée d'écuyers mal armés, et ils sont en ta puissance; mais, malgré tes vassaux et leurs haches et leurs lances, malgré tes tours et ta bannière, je te défie de me retenir contre mon gré... Entends-tu, je te défie!

Nous en avons assez dit sur la violence du baron, pour qu'on puisse comprendre combien le défi de Duguesclin dut profondément irriter son orgueil. Cependant il se

contint par prudence, et, se tournant vers les trois soudoyers, il leur fit signe d'approcher.

— Balafre, dit-il bas à celui qui se présenta d'abord, prends avec toi quelques hommes sûrs, et surveille avec soin les varlets de cet insolent seigneur... Ils sont dans la salle des plaids... Fais-leur retirer leurs armes sous prétexte que tel est l'usage envers les hôtes du château; à la moindre alerte, on les enfermera dans leur salle, et nul ne pénétrera jusqu'à eux... Tu m'as entendu? va...

L'homme d'armes salua et sortit aussitôt pour exécuter ces ordres. Le baron appela près de lui le second soudoyer; c'était un petit vieillard au visage bourgeonné, aux larges épaules. Il se distinguait par une voix cavernueuse, profonde, désagréable; en raison de cette circonstance, ses camarades lui avaient donné plaisamment le surnom de *chantre*; il le méritait comme les Furies méritaient dans la langue des Grecs le surnom d'Euménides.

— Pierre, lui dit le baron en s'efforçant de prendre un ton jovial, j'ai besoin en ce moment de ton adresse et de ton gosier. — L'une et l'autre sont à vos ordres, Monseigneur, répondit l'homme d'armes de sa voix enrouée. — Tu es, m'a-t-on dit, celui de mes serviteurs qui peut boire le plus de vin sans perdre la raison? — On le dit, j'en suis fier. — Tu pourrais donc boire autant que Jacques Barbe-Noire, par exemple?

Le chantre haussa les épaules d'un air de dédain.

Deux fois, vingt fois, cent fois plus, grommela-t-il; je puis boire toujours. — Par saint Martial, je voudrais voir cela! Eh bien, va trouver Barbe-Noire, et invite-le à boire avec toi... Mon sommelier vous fournira à chacun un galon de vin!

Les yeux de l'ivrogne s'animent; il grimaca un sourire, et montra une rangée de dents noires et crochues.

— Ej... quand Jacques sera ivre? demanda-t-il d'un air d'intelligence. — Tu le feras prendre par quatre archers, tu le feras charger de chaînes et jeter dans le cachot de la Tour-Royale, ce qui ne serait facile si le géant n'était ivre-mort... Va, et sois prudent; car si ton compagnon de bouteille soupçonnait un seul instant ta pensée, tu aurais bientôt bu ton dernier verre de vin... — Je le sais, je le sais, Monseigneur; je connais Barbe-Noire, et je n'ai pas envie d'avoir les os rompus de sitôt; fiez-vous à moi... pourvu que le vin soit bon!...

Et le chantre s'éloigna d'un pas pesant.

— Eustache le Blond, reprit le châtelain en s'adressant au troisième soudoyer, grand gaillard de près de six pieds, aux cheveux et aux moustaches d'un blond roux, je t'ai réservé la meilleure part, car je te sais entièrement dévoué à mon service... Je te charge de garder ce seigneur, qui se donne le nom de Duguesclin, et qui n'est sans doute qu'un aventurier... Tu vas le conduire à la chambre rouge; tu prendras soin qu'aucun habitant du château n'échange un seul mot avec lui!... Toute la

DERNIÈRES NOUVELLES.

car il entend se défendre devant elle, et « il ne renoncera à son droit, dit-il, qu'autant que la clémence de Sa Majesté viendra s'y substituer. »

» En rapportant les nouveaux renseignements qui étaient parvenus sur la situation morale et physique de Verger, nous avons dit que depuis son arrivée à la prison de la Roquette, ce condamné n'avait pu trouver le calme qu'il avait montré depuis son arrestation jusqu'à la veille des débats devant la Cour d'assises, et l'abattement dans lequel il s'est trouvé une heure après avoir entendu la lecture de l'arrêt, n'était pas encore dissipé. Nous avons ajouté que ses plaintes et ses réclamations tendaient principalement à le faire dispenser, au moins en partie, des rigueurs de la camisole de force, qui l'obligeaient à une inaction presque complète, parce que, pour lui, dit-il, l'action, c'est écrire, confier au papier toutes ses pensées. L'autorité compétente a permis qu'on modifiât la rigueur des règlements en laissant au condamné la liberté du bras droit, et, dans la soirée d'hier, cette faveur a été mise à exécution.

» A partir de ce moment, Verger s'est montré tel qu'il était avant le jugement, c'est-à-dire calme, presque indifférent. Durant toute la journée, il n'a cessé d'écrire, et c'est avec peine qu'il quitte la plume pour prendre ses repas : en quelques heures, il a écrit plus de cinquantes pages qu'il consacre, dit-il, à ses *dispositions testamentaires*. Il a prié le directeur à diverses reprises de faire parvenir à qui de droit ses sincères remerciements pour la liberté de sa main droite. « Vous le voyez, disait-il, je ne suis pas le même homme depuis hier soir ; je puis travailler maintenant : c'est tout ce que je désirais ; j'attendrai avec résignation la réponse du recours en grâce que j'ai adressé à l'Empereur et sur lequel, je l'avoue, je fonde quelque espoir, car j'ai la conscience nette. Je ne suis pas un homme dangereux, on peut sans crainte me donner un petit coin de terre où, pourvu que je puisse me promener un peu, travailler, écrire beaucoup, voilà tout ce que je demande. Si, contre ma pensée, on me croit dangereux, qu'on me supprime de la société, je suis prêt à me conformer à la décision suprême.

» La résolution qu'il avait prise de ne recevoir aucune visite n'est cependant pas absolue, car M<sup>r</sup> l'évêque de Maux lui ayant fait demander s'il consentirait à le recevoir, il lui a fait répondre aussitôt que ce serait avec le plus grand plaisir et avec un profond respect qu'il recevrait sa visite, ses consolations et même ses remontrances. »

— On lit dans la *Patrie* :

« Verger a reçu, mardi et mercredi, la visite de M. l'abbé Hugon, aumônier de la Roquette, qu'il a accueilli avec une satisfaction marquée, et avec lequel il s'est entretenu chaque fois assez longuement. Il a sollicité, entr'autres livres, pour travailler, une Bible latine qui lui a été accordée.

» Verger conserve, dans son maintien et dans sa conversation, les apparences du plus grand calme ; seulement, lorsque l'entretien se prolonge, une certaine exaltation se manifeste chez lui. On peut remarquer que sa préoccupation la plus constante est le résultat du pourvoi qu'il a formé. »

« Marseille, 23 janvier. — Les arrivages de blé s'élèvent à 225,000 hectolitres. Les prix se maintiennent dans les provinces du Danube.

» Les nouvelles de Constantinople, du 12, disent que Reschid-Pacha réunira les membres de la commission chargée de l'organisation des Principautés danubiennes pour examiner le firman de convocation des Divans qui seront prochainement consultés.

» La Russie a occupé les îles de la mer Caspienne sans le consentement de la Perse. Des tribus révoltées et féroces portent la terreur dans plusieurs provinces persanes. L'Iman de Mascate cherche à annexer à son territoire la province de Moghastan. »

« Constantinople, 16 janvier. — Le vapeur du *Lloyd* apporte la nouvelle que la flotte anglaise est arrivée devant Bender Bushivre et qu'elle s'est mise en possession de ce port, ainsi que de l'île de Karak. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

Par décret impérial, en date du 7 janvier présent mois, M. Godin, Gustave, licencié en droit, a été nommé avoué près la Cour impériale d'Angers, en remplacement de M. Bardet, démissionnaire en sa faveur, et il a prêté serment en cette qualité à l'audience de la Cour du 21 de ce mois.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 17 décembre 1856, M. Michelet, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Saumur, a été nommé officier de l'instruction publique.

Une dépêche, arrivée hier soir à Angers, annonce la capture de Rouget, de ce redoutable bandit qui, depuis deux ans, déjouait toutes les poursuites de la police et de la gendarmerie.

Il paraît qu'il a été arrêté sur la route du Mans.

Nous rappelons à nos concitoyens que demain M. Conus donnera sa deuxième et dernière représentation.

P. GODET.

EMPRUNT ESPAGNOL.

MM. Mirès et C<sup>o</sup> reçoivent une grande quantité de lettres relatives à l'emprunt espagnol. Ils ont pensé qu'il pouvait être utile de publier leurs réponses aux questions générales qui leur sont adressées :

1<sup>o</sup> Le 3 % extérieur est à 42 fr. et la dette intérieure n'est qu'à 37 fr. 50. D'où vient cette différence ?

Elle vient de ce que les coupons d'intérêt du 3 % extérieur se paient comptant, à Paris et à Londres, à raison de 5 fr. 40 la piastre, tandis que les coupons d'intérêt de la dette intérieure ne se paient qu'à Madrid, à raison de 5 fr. 25. Les porteurs de coupons de l'intérieur, à Paris et à Londres, reçoivent, au lieu d'argent, un mandat sur Madrid, à trente jours de vue.

La différence entre la piastre payée à Paris 5 fr. 40 et à Madrid 5 fr. 25, la perte d'intérêt, le change et

la commission font ressortir pour eux le prix moyen de la piastre touchée à Paris de 5 fr. à 5 fr. 10 environ, ce qui établit entre la dette intérieure et extérieure une différence de 6 à 8 % en faveur de cette dernière. C'est pour cela que l'extérieur se négocie à 42 fr., tandis que l'intérieur est à 37 fr. 50.

2<sup>o</sup> Votre maison reçoit-elle des titres de la dette intérieure en paiement de la souscription à l'emprunt ?

Oui.

3<sup>o</sup> A quelles conditions ?

En payant 1 fr. de différence ; en d'autres termes, la dette intérieure est reçue à 37 fr. 56, et le 3 % extérieur est donné à 38 fr. 56. Il y a donc seulement à payer en faisant l'échange :

Pour un titre de :

6 piastres de rente. . . . .	fr. 10 80
12 id. id. . . . .	21 60
24 id. id. . . . .	43 20
36 id. id. . . . .	64 80
72 id. id. . . . .	129 60

4<sup>o</sup> Quel est le bénéfice résultant de cet échange ?

En calculant le coupon d'intérêt de la dette intérieure encaissé à Paris à 5 fr. 10 net le coupon de la dette extérieure étant fixé à 5 fr. 40, il en résulte pour celui qui échange une augmentation de revenu de 2 fr. par an, pour un déboursé de 10 fr. 80.

5<sup>o</sup> A quelle époque recevra-t-on du gouvernement espagnol les titres de l'emprunt dont la souscription a lieu actuellement dans votre maison ?

Au mois de mars.

6<sup>o</sup> A quelle époque seront-ils négociables ?

Immédiatement après la délivrance des titres.

7<sup>o</sup> Peut-on se libérer par anticipation ?

Oui.

8<sup>o</sup> Quel avantage présente aux souscripteurs la libération immédiate ?

On leur bonifie un intérêt de 5 %, ce qui représente 40 c. par 3 fr. de rente, et réduit en conséquence pour eux le prix de l'emprunt à 38 fr. 16, au lieu de 38 fr. 56.

9<sup>o</sup> Sur quelles places se négocient les titres de la dette espagnole ?

Les fonds espagnols se négocient à Madrid, Paris, Londres, Amsterdam, Anvers, Bruxelles, Hambourg, Francfort, Vienne, Berlin.

De tous les fonds d'Etat, c'est celui qui se négocie le plus universellement sur toutes les places de l'Europe.

APPRENDRE RAPIDEMENT ET SANS PEINE.

Le Journal le *Moniteur des Connaissances utiles et pratiques* vulgarise chaque année de nombreuses idées scientifiques. Le désir de connaître, qui est si généralement répandu en Angleterre, gagne avec ardeur, en France, toutes les classes de la Société. On veut savoir beaucoup de choses ; mais, il faut le dire, on veut savoir rapidement et sans peine.

Le Journal le *Moniteur des Connaissances utiles*, publié une fois par mois et formant chaque année un volume in-8<sup>o</sup>, répond à ce désir ; il écarte toutes formules abstraites, dégage la science de longs préliminaires et de principes qui ne conviennent qu'aux spécialités. On peut lire avec attrait, dans le *Moniteur utile*, les articles les plus sérieux consacrés à

nuit tu resteras en sentinelle à la porte de sa chambre ; tu ne laisseras entrer ni sortir personne ; si l'on tentait de violer ta consigne, sers-toi de tes armes... tu me comprends ?

Eustache répondit par un signe d'assentiment.

Ces divers ordres avaient été donnés à voix basse et dans l'ombre. Ni Duguesclin, ni les autres personnes réunies sous le dais, n'avaient pu les entendre. Le châtelain s'avança vers Bertrand, qui causait tranquillement avec Valérie et Gérard, pendant que le chapelain et dona Marguerite s'entretenaient à l'écart.

— Sire de Cachamp, reprit-il avec ironie en désignant Eustache, voici le mignon page qui doit vous servir ce soir... ce n'est pas ma faute si je vous donne sa compagnie pour tout le temps que vous resterez ici... Du reste s'il ne suffisait pas, j'en trouverais encore une cinquantaine du même genre pour vous faire plus d'honneur !

Duguesclin écouta sans s'émouvoir ces paroles menaçantes.

— Je suis habitué à de pareils suivants, dit-il simplement ; mais puisque mon appartement est prêt, je vais me retirer, car aussi bien, je suis rendu de fatigue, et j'ai besoin d'un bon sommeil... seulement, avant de m'éloigner, j'exige votre parole, Messire, que votre colère contre la damoiselle de Lastours et contre ce gentil ménestrel... — Sire Bertrand, interrompit Valérie avec chaleur, oubliez ma demande inconsidérée... vous êtes trop

grand pour vous occuper plus longtemps d'une pauvre affligée ! — Monseigneur, dit Gérard à son tour, je suis bien peu de chose... mon sort ne doit pas être un sujet de discord entre vous et le baron de Montbrun. — Par saint Yvès ! vous ne connaissez guère Bertrand, vous autres ! Je ne vous abandonnerai pas ainsi... je défendrai au maître de ce castel de se porter envers vous à aucun mauvais traitement ; et il faut qu'il me jure... — Parle pour toi-même, s'écria le châtelain hors de lui, tu auras assez à faire pour sortir d'ici. — Vraiment, répliqua Duguesclin en souriant, en sommes-nous là, sire baron ? Je te savais déjà pillard et voleur ; te voilà maintenant traître et félon ! Et bien, je te répète, si tu oses seulement injurier cette damoiselle et ce troubadour, je tirerai de toi une punition telle qu'il en sera bruit encore dans cent ans. — Et pourquoi ne l'oserais-je pas ? — Parce que je m'appelle Duguesclin, dit le seigneur breton en lui jetant un regard imposant.

En même temps il sortit avec Eustache.

Le baron le suivit des yeux et il resta pensif à la même place.

Cette vaste salle, si animée un instant auparavant, était entièrement déserte. A la lueur des torches qui brûlaient encore, on voyait les bancs renversés, les tables en désordre ; un silence effrayant régnait partout.

Valérie et Gérard attendaient avec calme ce qu'on allait décider de leur sort ; mais le baron, dans la rêverie pro-

fonde où il était plongé, semblait les avoir complètement oubliés. Dona Marguerite et le chapelain s'étaient rapprochés de lui ; ils étudiaient avec anxiété les divers sentiments qui se reflétaient sur sa physionomie.

— Dame, et vous, mon révérend père, dit-il enfin d'une voix sombre, jamais, depuis ma naissance, je ne me suis trouvé dans une passe aussi hasardeuse... La fuite de ce misérable Oswald, que je soupçonne de tramer contre nous quelque trahison, la déclaration de guerre du capitaine Bonne-Lance, et surtout l'arrivée de ce seigneur français qui veut me faire la loi dans mon propre foyer, me jettent dans un mortel embarras... Je puis, si je n'y prends garde, perdre à la fois mes biens, mon honneur et ma vie... peut-être aussi, en dirigeant bien ma barque, me tirerai-je avec avantage de ces graves difficultés... J'aurais besoin de vos conseils ; mais comme on pourrait trop facilement nous épier ou nous interrompre dans cette salle, montons dans ma chambre... là, nous conviendrons à loisir du parti qu'il faut prendre.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

la chimie agricole, à la physique, à l'astronomie, à l'industrie manufacturière et aux arts.

Ce Journal est depuis trois ans le tableau exact et fidèle des découvertes, des inventions nouvelles, en un mot, la revue des progrès de l'esprit humain. Ses rédacteurs recueillent avec attention toutes les découvertes aussitôt qu'elles sont constatées. Nous pouvons dire qu'il ne s'est pas produit dans la presse, dans les rapports des Académies ou dans les livres des savants de la France et de l'étranger, un seul fait digne d'intérêt sans qu'il n'ait été signalé à ses lecteurs. Le *Moniteur utile* connaît l'écueil qu'il faut éviter; il sait que tout ne doit pas être accepté sans examen. Aussi, a-t-il apporté dans le choix des articles un soin qui n'a fait admettre que les notions vraiment utiles et sérieusement expérimentées.

Le *Moniteur des Connaissances utiles et pratiques*

a publié, dans ses douze livraisons de 1854, plus de cinq cents articles sur l'Agriculture, les Alcools de Betteraves, les Vaches laitières, l'Acclimatation des animaux, la Législation usuelle, l'Horticulture, l'Apiculture, les Substances alimentaires, l'Hygiène, les Boissons économiques, les Recettes de famille, la Médecine des familles, la Pharmacie des Ménages, la Médecine vétérinaire, les Découvertes, les Inventions, etc.

L'année 1855 offre une aussi grande variété d'Articles, et l'année 1856 a continué cette œuvre remarquable.

Une preuve du succès de ce Journal, c'est que les volumes de 1854, de 1855 et de 1856 sont presque épuisés, et que le prix de chacune de ces années est porté à 6 francs. L'année 1857 du *Moniteur utile* reste à 5 francs pour toute la France.

Pour s'abonner à l'année courante, envoyer un

mandat de 5 francs à M. L. FAVRE, Directeur du *Moniteur utile*, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 3, à Paris. On reçoit en prime le *Manuel complet de la Bourse*, par Emile BOUCHARDIÈRE, un volume in-18.

Avantage offert aux Souscripteurs qui prennent la *Collection*.

Pour s'abonner aux années 1854, 1855, 1856 et à l'année courante, envoyer un mandat de 20 francs.

On peut s'abonner chez les principaux Libraires.

BOURSE DU 22 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 68 05.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 94 25.

BOURSE DU 23 JANVIER.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 05.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 94.

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

EN DÉTAIL,

Le

### CLOS DES HAUTS-SENTIERS

et de la Gravelle,

Situé au Pont-Fouchard, Commune de Baigneux,

Divisé en 35 lots ou terrains propres à bâtir, ayant tous façades sur des rues.

Superficie totale 31,542 mètres (3 hectares 15 ares 52 centiares).

Ce clos, traversé par une rue neuve conduisant du chemin de la Pierre-Couverte à la rue des Pauvres, joint le chemin de la Pierre-Couverte et MM. Boret, Savatier, Doval, Pinet, Scheppart, Brard, Bineau et autres, et M<sup>mes</sup> Bontemps et Hérisson.

L'église de Baigneux doit être transférée sur un emplacement réservé à cet effet, dans ce clos, près du chemin de la Pierre-Couverte.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. CARPENTIER, rue des Basses-Perrières, n° 17, à Saumur, Et à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire en la même ville, place de la Bilange. (48)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

MOYENNANT UNE RENTE VIAGÈRE,

Reposant sur deux têtes de 66 à 67 ans,

UNE MAISON,

Sise à la Butte, commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Et 1 hectare 50 centiares de TERRE, Situés au même lieu.

S'adresser à M. RABOUIN, tallandier à Saint-Lambert;

Et à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION

Le dimanche 29 mars 1857, à midi, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE 55 ARES DE JARDIN avec BATIMENT,

Sis au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert,

Joignant la vieille route de Tours et l'ancien lit de la Loire,

En un ou plusieurs lots. Mise à prix, pour le tout : 7,000 fr. On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser audit notaire. (50)

### A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

Une JOLIE MAISON avec JARDIN, située rue de la Grise, actuellement occupée par M. le capitaine Nerin. S'adresser à M. GUÉRINIÈRE. (19)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UNE MAISON NEUVE,

A Saumur, rue de la Basse-Ile, Appartenant à M. OSSANT père.

DEUX MAISONS NEUVES,

Sur la levée du Chapeau, près Saumur,

Appartenant à M. BRARD-OSSANT.

S'adresser audit notaire. (51)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mardi 27 janvier 1857, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décedée dame Marie-Françoise VILLIERS, veuve de M. Pierre CALLOUARD, rentière, sise à Saumur, rue Beaurepaire, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelas, couvertures, rideaux, édredons, draps, nappes, serviettes, effets, commodes, secrétaires, fauteuils, glaces, pendules, flambeaux, argenterie, chiffonniers, guéridons, belles porcelaines dorées et autres, cristaux, beaux vases, statuettes, gravures, bons vins rouge et blanc en bouteilles et dames-jeannes, belle batterie de cuisine en cuivre, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### FONDS À PLACER SUR HYPOTHÈQUES.

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.

S'adresser audit notaire. (670)

### A VENDRE

De suite, à l'amiable,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

OU A ÉCHANGER,

LA PROPRIÉTÉ DES AUBRIÈRES, Située à Terrefort,

Commune de St-Hilaire-St-Florent, près de Saumur,

Contenant environ 15 hectares 44 ares, avec bâtiments de maître et de fermier.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (32)

### A VENDRE

A l'amiable,

UNE MAISON, située à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, avec cour, jardin clos de murs; le tout contenant 8 ares, et donnant sur un bras de la Loire.

S'adresser, pour traiter, soit à M. MILSONNEAU-BOURNILET, soit à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (35)

### A CÉDER

Ensemble ou séparément, et dans les meilleures conditions de succès,

IMPRIMERIE, LIBRAIRIE

ET FEUILLE HEBDOMADAIRE

Recevant les annonces judiciaires.

S'adresser au bureau du Journal.

### Chaussures françaises, en Gutta-Percha,

PAR BREVET D'INVENTION. (NAPOLÉON-GAILLARD).

Seule fabrique à Saumur, chez M. LECLUSE, bottier, rue Saint-Jean, 37.

### HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

### VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICÉS DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Mènière, pharmacien, place du Pilori; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (454)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857.

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> ETAGE, sur le quai de Limoges, n° 155.

S'adresser à M. SARTORIS père.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M<sup>me</sup> LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

### A LOUER

Présentement,

PORTION DE MAISON,

Rue du Portail-Louis, ayant issue sur la rue de la Petite-Douve et sur la rue du Portail-Louis.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BASTIEN.

### MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve HERBAULT, à Nantilly. (545)

### A VENDRE

D'EXCELLENT VIN ROUGE

CHAMPIGNY,

Année 1846.

A deux francs la bouteille.

S'adresser à M. FOUQUET, propriétaire à Varrains, près Saumur. (20)

### 600 AULNES et SAULES

Complantés dans les prairies du parc de Verrie, commune de Verrie, près Saumur,

### A VENDRE

S'adresser, pour visiter lesdits bois, au sieur CUVERT, à la ferme de Verrie, et, pour traiter, à M. BAILLOU DE LA BROUSSE, à Saumur. (42)

### A CÉDER

UN FONDS DE LINGERIE, bien achalandé, et dans un quartier commerçant.

S'adresser au bureau du Journal.

### A VENDRE

Un très-bon et très-beau

BILLARD, DANS LE NOUVEAU GENRE. S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, sur les Ponts. (619)

### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN,

Sise à Baigneux,

S'adresser à M<sup>me</sup> JEUNETTE.

A VENDRE OU A LOUER, pour la St-Jean 1857, une Maison avec Cour, Jardin, Ecurie et Remise, rue Cendrière, occupée par M. Lebrecq.

S'adresser à M. DELOUCHE ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (21)

Saumur, P. GODET, imprimeur.